



Audience ministérielle du 2 septembre 2017

Tout d'abord, UD UNSA vous remercie pour cet échange.

Avant de commencer, un point prioritaire pour UD UNSA qui nous rend forcément mécontents : nous vous informons que depuis juin 2016, à l'occasion d'une rencontre interministérielle, UD UNSA attend toujours le remboursement du billet d'avion avancé pour le militant convoqué à cette réunion parisienne. Nous exigeons que la Préfecture règle définitivement ce problème. Le directeur de cabinet François Ravier avait donné des instructions qui ne sont toujours pas à ce jour appliquées. Il est inadmissible d'être contraint d'être obligé de d'aborder ce sujet à l'occasion de votre visite. Nous vous remercions de veiller à ce que définitivement ce point financier soit résolu.

Cette précision faite, nous tenons à vous exposer notre analyse des problématiques du territoire de Mayotte ainsi que les pistes que nous pensons pertinentes pour lui permettre de poursuivre son développement. Nous procéderons en 3 temps : un retour sur les avancées depuis 2012- la question centrale du rôle du Centre Universitaire de formation régional et des perspectives qu'on lui donne – les questions relatives à l'attractivité et nos propositions de sortir du logiciel « droit commun des DOM » pour des mesures dérogatoires. EN conclusion, nous exposerons la méthode qui devrait selon nous permettre à Mayotte de sortir du conflit social permanent.

Tout d'abord voici quelques constats positifs qui méritent d'être reconsidérés :

Mayotte depuis 2012 a vu un certain nombre de points de son développement évoluer. L'indexation des salaires a permis de ne plus faire de distinguo entre les fonctionnaires en contrat et les fonctionnaires résidents. Mais l'indexation n'a pas été portée sur tous les corps de la fonction publique du fait des difficultés financières de la fonction publique territoriale. Cette inégalité doit cesser car elle provoque des tensions sociales inutiles. Sur ce point, nous souhaiterions connaître votre position.

Pour la question de la prise en compte de l'AGS des ex-CDM, nous savons combien ce sujet est techniquement complexe. Mais la nouvelle mandature présidentielle gagnerait beaucoup en paix sociale de considérer que ces agents ont été utiles au développement du territoire quels que soient leurs statuts et qu'ils méritent donc à ce titre, une prise en compte totale de leur ancienneté générale de services.

Sur le sujet scolaire, les écoles et leurs plans de construction ont été sortis du giron du SMIAM pour cadrer la gestion des budgets alloués à cet effet. C'est aussi un bon point. Malgré tout, le rythme de construction n'est pas celui qui convient au développement de Mayotte. Nous sommes passés de 7000 naissances l'année dernière à 7500 naissances cette année. Soit en moyenne plus de 20 naissances par jour. Quelles solutions préconisez-vous pour amplifier ce plan de construction de classes pour le 1^{er} degré ?

Du côté du 2nd degré, les établissements sont pour la plupart récents et bien pourvus mais la difficulté réside dans l'hypertrophie de ces structures scolaires : accueillir 800 élèves plutôt que 2000 permettrait d'améliorer la sécurité et sortir d'une logique de simple gestion des flux. Quelle vision portez-vous sur ce point des constructions scolaires toujours soumises à la pression démographique ?

Les difficultés du CUF

La question universitaire reste centrale et essentielle pour l'avenir du territoire. L'équipe ministérielle précédente en était convaincue mais rien ne se concrétisait sur le terrain en termes de moyens. En effet, le CUF poursuit son développement avec un rythme soutenu : l'offre de formation universitaire s'enrichit : le DUT citoyenneté et laïcité, mais aussi l'antenne ESPEE de la Réunion en sont les derniers exemples. Pour UD UNSA, le CUF doit être l'objet d'une attention toute particulière : son plan d'extension est toujours à l'arrêt. La Préfecture ne donne pas de signes volontaristes pour accélérer les échéances. Ses capacités d'accueil sont dépassées depuis 2 ans. La formation ESPEE doit s'externaliser dans des collèges/lycées alentours. Idem pour les cours universitaires. Ce n'est pas acceptable. Nous attendons sur ce point des avancées concrètes. Mayotte ne peut rater l'enjeu de la formation in situ de ces jeunes. Les envoyer en métropole se solde trop souvent par un échec pour eux comme pour le territoire. Le CUF doit devenir le pôle majeur de la construction du territoire en formant ses futurs cadres.

Pour la question du recrutement au CUF des enseignants, comme pour la question de l'ensemble des personnels de la fonction publique d'Etat, nous touchons un point central.

L'attractivité passe par une autre méthode de GRH qui doit nous donner des mesures dérogatoires au droit commun

Une politique différente de la précédente, adaptée au territoire, inventive en gestion des ressources humaines pourrait pallier aux difficultés d'attractivité : pourquoi ne pas envisager un mode de recrutement par contrat de 5 ans, avec des poursuites de carrière avantageuses et un système indemnitaire attractif ? Ainsi nous pourrions bénéficier de personnels qui s'inscrivent sur un temps précis, motivés et ambitieux. UD UNSA Mayotte propose donc de faire du droit commun des DOM un objectif tout en permettant au territoire de prendre des dispositions dérogatoires temporaires afin de pallier à ses retards de développement importants. Quand l'Etat s'accorde un temps pour atteindre les minimas sociaux du droit commun, il doit pouvoir également le faire dans la fiscalité ou les statuts des fonctionnaires recrutés. Il n'est pas normal que la fiscalité à Mayotte s'aligne sur le droit commun quand les minimas sociaux à Mayotte ne le sont pas !

Pour finir, la question de la sécurité a des effets sur la question de l'attractivité. UD UNSA Mayotte considère qu'il faut plus de moyens humains et matériels pour la Police Nationale. Mais en plus de cet aspect nous pensons que la prévention et une vraie politique sociale autour de la jeunesse doit être au centre de la question sur la sécurité. Les MJC de Mayotte sont depuis trop longtemps des coquilles vides. Le réseau associatif se meurt faute de subventions de la collectivité territoriale. Accorder au département la gestion du budget de la PMI une excellente nouvelle mais elle doit nous obliger à la plus grande vigilance quant à l'utilisation de ces fonds. La prévention de la délinquance doit être une priorité. L'accompagnement à la parentalité, l'accueil dans des centres adaptés aux jeunes déscolarisés également. Quelles sont vos propositions sur ce point ? Les organisations syndicales ne pourraient-elles pas participer aux instances régissant ces chantiers ?

Un dialogue social institué par un agenda et une feuille de route

En conclusion UD UNSA Mayotte propose une méthode dans le temps long. Le dialogue social, un agenda déterminé par une feuille de route, des bilans d'étapes réguliers et institués avec tous les acteurs socio-économiques seront de notre point de vue, le seul moyen de sortir d'un conflit social permanent qui, de notre point de vue, est le premier obstacle au développement de Mayotte. Le plan Etat/région Mayotte 2025 aurait dû servir à cet effet ; mais il ne nous paraît pas être utilisé à Mayotte comme il le devrait.

UD UNSA Mayotte vous remercie.